

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2013-2015



UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 

Le présent document a été réalisé par
Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Coordination et rédaction

Direction des politiques et des orientations
Direction générale des politiques, de la recherche et des statistiques
Secteur des politiques et du soutien à la gestion

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement relatif au présent plan, prière de s'adresser aux :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2013

ISBN 978-2-550-68963-8 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

MESSAGE DE LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

Il y a quelques années déjà, notre société a compris qu'elle devait changer ses mentalités et ses façons de faire pour permettre l'épanouissement de tous les Québécois et Québécoises, d'une génération à l'autre. Ainsi, pour relever avec succès les défis d'aujourd'hui et de demain, nous avons opté pour un modèle moderne, responsable, équitable et rassembleur : le développement durable.

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, a permis de jeter les bases des actions en engageant l'Administration publique sur la voie du changement. Pour effectuer ce virage, une stratégie gouvernementale de développement durable a été mise de l'avant. Elle définit le cadre des interventions du gouvernement dans lequel chacun des ministères et des organismes gouvernementaux, dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, s'est engagé de manière concrète.

Le gouvernement du Québec a notamment pu compter sur le précieux appui des jeunes et du personnel du réseau de l'éducation, qui ont démontré leur volonté de participer à cette démarche. Les nombreuses initiatives de développement durable, porteuses et inspirantes, qui ont vu le jour dans les établissements d'enseignement en témoignent éloquemment.

Les premiers pas étant franchis, nous devons continuer de faire progresser ce grand projet de société. C'est ce que le Ministère se donne comme défi en proposant le Plan d'action de développement durable 2013-2015, qui interpelle l'ensemble de ses secteurs d'activité. Il prévoit également la poursuite des travaux d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable.

J'invite donc tous les membres du personnel du Ministère à participer à la réalisation des objectifs de ce plan d'action et à devenir porteurs de sa vision d'avenir aux couleurs de l'équité sociale, de l'intégrité de l'environnement et de l'efficacité économique. C'est ainsi que nous contribuerons collectivement à bâtir un Québec pour tous, une société encore plus responsable, innovatrice et prospère.

MARIE MALAVOY

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
SECTION 1.PLAN D’ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	2
Orientation gouvernementale 1	2
Action 1.....	2
Orientation gouvernementale 2	3
Action 2.....	3
Orientation gouvernementale 3	5
Action 3.....	5
Orientation gouvernementale 6	5
Action 4.....	5
Action 5.....	6
Action 6.....	6
Action 7.....	6
Action 8.....	6
Orientation gouvernementale 9	7
Action 9.....	7
Action 10.....	8
Action 11.....	8
Action 12.....	9
Action 13.....	10
SECTION 2.CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013.....	11

INTRODUCTION

Ce deuxième plan d'action de développement durable s'inscrit dans la foulée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, dont le terme a été reporté en 2015. De plus, il assure la continuité par rapport au Plan d'action de développement durable 2008-2012 et de l'addenda de ce plan couvrant 2012-2013.

Ce plan d'action comporte des mesures liées aux orientations gouvernementales 1, 3 et 6, lesquelles sont incontournables. Par ailleurs, des actions sont prévues pour contribuer à l'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C) de même qu'à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 (SOVT).

Un nouveau plan d'accompagnement pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sera élaboré de manière à faire un pas de plus vers l'appropriation, par le réseau de l'éducation, d'une démarche de développement durable.

Enfin, ce plan d'action prend en considération les seize principes de développement durable. L'analyse a permis de mettre en lumière l'apport de ce plan à la majorité de ces principes.

SECTION 1. PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Orientation gouvernementale 1 Informé, sensibiliser, éduquer, innover		Objectif gouvernemental 1 Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
Objectif ministériel Faire connaître, au sein du Ministère, la démarche gouvernementale de développement durable de même que la portée et l'application des seize principes de développement durable			
ACTION	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel du Ministère	1.1 Élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser et former le personnel au regard des concepts et des principes de développement durable	1.1-1 Taux d'employés du Ministère sensibilisés au développement durable	85 % d'ici 2015
	1.2 Sensibiliser les nouveaux employés à la démarche gouvernementale de développement durable		
	1.3 Poursuivre la formation du personnel ciblé au regard de la prise en considération des principes de développement durable	1.3-1 Taux des catégories de personnel ciblées ayant suivi une formation portant sur la prise en considération des principes de développement durable	60 % d'ici 2015
	1.4 Développer un mécanisme ministériel pour favoriser la prise en considération des principes de développement durable dans les activités structurantes du Ministère	1.4-1 Nombre de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière ayant fait l'objet d'une analyse selon les principes de développement durable	Sans objet

Orientation gouvernementale 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement		Objectif gouvernemental 4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement		
Objectif ministériel Maintenir à jour des pratiques et des outils de prévention et de gestion des risques				
ACTION	GESTES	INDICATEURS	CIBLES	
2 Soutenir les programmes et l'élaboration d'outils visant à améliorer la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement	2.1 Déterminer et mettre en œuvre des moyens favorisant la santé et le mieux-être des employés du Ministère	2.1-1 Nombre de moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être	Au moins 1 moyen par année d'ici 2015	
	2.2 Faire la promotion des politiques ou des mesures portant sur la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes auprès du personnel du Ministère	2.2-1 Nombre d'activités de promotion (en ligne) de l'activité physique et de la santé		Au moins 5 activités de promotion par année d'ici 2015
		2.2-2 Nombre d'activités de promotion (en ligne) du Programme d'aide aux employés		Au moins 5 activités de promotion par année d'ici 2015
		2.2-3 Pourcentage de nouveaux employés ayant reçu l'information concernant la santé et la sécurité au travail de même que les mesures d'urgence		Information reçue par 100 % des nouveaux employés
	2.3 S'assurer de la mise en œuvre des orientations ministérielles relatives aux saines habitudes de vie, à la violence à l'école et à la promotion de la santé, du bien-être et de la prévention (voir les indicateurs et cibles de l'objectif 4.1 du Plan stratégique 2009-2013)		2.3-1 Pourcentage d'écoles qui offrent des conditions favorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif (4.1-1)	Saine alimentation : 96 % des écoles d'ici 2013 ¹
				Mode de vie physiquement actif : 84 % des écoles d'ici 2013
				Éducation, promotion et communication : 86 % des écoles d'ici 2013
Partenariats avec la communauté : 95 % des écoles d'ici 2013				

¹ Tous les indicateurs et cibles qui relèvent du plan stratégique 2009-2013 se poursuivent jusqu'à l'adoption du prochain plan stratégique du Ministère.

		2.3-2 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie pour prévenir et traiter la violence (4.1-2)	100 % des écoles primaires d'ici 2013 100 % des écoles secondaires d'ici 2013
		2.3-3 Pourcentage d'écoles qui mettent en place des interventions de promotion et de prévention cohérentes avec l'approche <i>École en Santé</i> (4.1-3)	20 % des écoles d'ici 2013
		2.3-4 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre une stratégie d'éducation à la sexualité (4.1-4)	40 % des écoles primaires et secondaires d'ici 2013
		2.4 Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire (voir les indicateurs des objectifs 7.1 et 7.2 du Plan stratégique 2009-2013)	2.4-1 Nombre de campagnes de promotion sur l'activité physique (7.1-1)
		2.4-2 Nombre d'actions réalisées en matière d'éthique et de sécurité (7.2-1)	160 d'ici 2015

Orientation gouvernementale 3 Produire et consommer de façon responsable		Objectif gouvernemental 6 Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	
Objectif ministériel Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par la promotion de normes à appliquer dans tous les secteurs d'activité du Ministère			
ACTION	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
3 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la <i>Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable</i>	3.1 Poursuivre la mise en œuvre du Cadre de gestion environnementale	3.1-1 Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre	Sans objet

Orientation gouvernementale 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée		Objectif gouvernemental 18 Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	
Objectif ministériel Mobiliser nos partenaires afin de contribuer à définir la vision du développement durable avec tous les acteurs de façon concertée			
ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
4 Mettre en œuvre les dispositions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs des réseaux des établissements d'enseignement qui soutiennent le dynamisme territorial	4.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés	4.1-1 Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche formelle de développement durable	25 % des organismes scolaires d'ici mars 2015
		4.1-2 Nombre d'activités réalisées	Sans objet

Orientation gouvernementale 6 Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée		Objectif gouvernemental 20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	
Objectif ministériel Maintenir et améliorer les services de proximité dans les domaines de l'éducation, du loisir et du sport afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire québécois <i>(lien avec l'objectif 8 de la SOVT²)</i>			
ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
5 Mettre à la disposition des communautés autochtones des centres d'éducation des adultes	5.1 Maintenir le centre francophone d'éducation des adultes	5.1-1 Nombre d'élèves inscrits	65 élèves équivalents temps complet par année pour chacun des centres
	5.2 Créer un centre anglophone d'éducation des adultes		
6 Contrer les effets de la décroissance scolaire	6.1 Adapter les mesures mises en place pour aider les commissions scolaires à faire face aux baisses d'effectifs dans les régions (voir l'indicateur de l'objectif 5.7 du Plan stratégique 2009-2013)	6.1-1 Mesures de financement spécifiques dans les commissions scolaires (5.7-1)	Selon les besoins annuels
7 Poursuivre l'implication du Ministère afin de prévoir l'espace nécessaire pour répondre aux besoins particuliers des commissions scolaires	7.1 Poursuivre le financement des mesures permettant de répondre aux besoins en places-élèves de la formation générale	7.1-1 Nombre de places-élèves ajoutées	Sans objet
		7.1-2 Investissement du Ministère pour le PQI ³	Sans objet ⁴
8 Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux récréatif et sportif	8.1 Maintenir le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) (voir l'indicateur de l'objectif 4.4 du Plan stratégique 2009-2013)	8.1-1 Nombre d'infrastructures financées et montants octroyés annuellement (4.4-4)	Sans-objet

² Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques.

³ Plan québécois des infrastructures. Un montant de 460M\$ est prévu au PQI pour la période 2013-2023.

⁴ Le montant ciblé annuellement est prévu au PQI.

Orientation gouvernementale 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques		Objectif gouvernemental 26 Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
Objectif ministériel Contribuer à différentes mesures du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale			
ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
9 Maintenir l'engagement du Ministère, sur le plan financier et sur le plan de l'expertise, dans des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	9.1 Poursuivre la mise en œuvre des mesures de soutien et d'intervention adaptées aux élèves issus des milieux défavorisés et aux élèves à risque issus de l'immigration (voir l'indicateur de l'objectif 1.8 du Plan stratégique 2009-2013)	9.1-1 Nombre de mesures mises en place (1.8-1)	Services aux communautés culturelles : mise en place chaque année du nombre de projets nécessaires pour répondre à la clientèle Interventions en milieux défavorisés : mise en place chaque année du nombre de mesures nécessaires à la mise en œuvre des six voies de renforcement dans les écoles concernées par la stratégie d'intervention <i>Agir autrement</i> (SIAA)
	9.2 Soutenir des programmes tels que: <ul style="list-style-type: none"> • <i>Une école montréalaise pour tous</i> • Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAELE) 	9.2-1 Investissement du Ministère pour le soutien des programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	12 920 000 \$ par année

Objectif ministériel			
Favoriser la connaissance, la transmission et la mise en valeur, en contexte scolaire, de la culture des nations amérindiennes et de la nation inuite <i>(lien avec l'objectif 4 de l'A21C⁵ et l'objectif 6 de la SOVT⁶)</i>			
ACTION	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
10 Maintenir le financement du Ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones	10.1 Poursuivre le soutien du programme <i>Sensibilisation à la réalité autochtone</i>	10.1-1 Investissement du Ministère pour le programme <i>Sensibilisation à la réalité autochtone</i>	180 000 \$ par année
Objectif ministériel			
Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires <i>(lien avec l'objectif 6 de l'A21C⁷)</i>			
ACTION	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
11 Mettre en œuvre les nouvelles dispositions du Protocole d'entente Culture-éducation	11.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action	11.1-1 Nombre d'activités mises en œuvre	Sans objet

⁵ Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

⁶ Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones.

⁷ Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Orientation gouvernementale 9 Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques		Objectif gouvernemental 27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	
Objectif ministériel Assurer la qualité et la pertinence des offres de formation pour augmenter la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population			
ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
12 Mettre à la disposition de la population des services éducatifs de qualité pour augmenter la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de tous	12.1 Poursuivre la mise en œuvre de l'orientation 1 du plan stratégique <i>Améliorer la persévérance et la réussite scolaires</i> (voir les indicateurs des objectifs 1.1 à 1.6 du Plan stratégique 2009-2013)	12.1-1 Nombre de programmes d'études mis à jour (1.1-1)	Adaptation continue des programmes d'études
		12.1-2 Nombre d'épreuves ministérielles renouvelées (1.1-2)	20 d'ici 2013
		12.1-3 Quantité de matériel approuvé selon les disciplines (1.1-3)	Assurer chaque année la disponibilité d'ouvrages didactiques conformes aux programmes d'études
		12.1-4 Variété des formations offertes (1.2-1)	Offre de formations en réponse aux priorités ministérielles et à des besoins exprimés par le réseau scolaire
		12.1-5 Pourcentage d'écoles qui mettent en œuvre des services complémentaires conformes aux orientations ministérielles (1.3-1)	Mise en place de 3 orientations dans 66 % des écoles d'ici 2013
		12.1-6 Proportion des groupes dont la taille correspond minimalement aux critères de la mesure (1.4-1)	90 % chaque année
		12.1-7 Nombre de mesures mises en place (concernant la valorisation de la profession enseignante) (1.5-1)	Au moins 5 activités chaque année

		12.1-8 Taux d'obtention d'un diplôme ou d'une qualification avant l'âge de 20 ans (1.6-1)	80 % en 2020
		12.1-9 Taux annuel de sorties avec diplôme ou qualification parmi l'ensemble des sortants, pour les élèves inscrits en formation générale des jeunes (écoles secondaires), par région et pour l'ensemble du réseau public (commissions scolaires) (1.6-2)	82 %, d'ici 2013

Orientation gouvernementale 9		Objectif gouvernemental 28	
Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques		Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	
Objectif ministériel			
Améliorer les compétences de la main-d'œuvre dans l'ensemble des régions du Québec <i>(lien avec l'objectif 23 de la SOVT⁸)</i>			
ACTIONS	GESTES	INDICATEURS	CIBLES
13 Soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale	13.1 Poursuivre la constitution de petits groupes en formation professionnelle dans les régions connaissant une décroissance démographique	13.1-1 Nombre de petits groupes formés sur le territoire de MRC ⁹ comprenant des municipalités dévitalisées ¹⁰	Sans objet

⁸ Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

⁹ MRC : Municipalité régionale de comté.

¹⁰ Désigne une communauté rurale dont la population décline et prend de l'âge, ou l'investissement faible ne renouvelle pas l'offre de service local et entraîne l'exode des plus jeunes faute d'emplois local. Thesaurus de l'activité gouvernementale.

SECTION 2. CONTRIBUTION DU MINISTÈRE AUX OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Le Ministère a choisi de retenir, pour son plan d'action de développement durable 2013-2015 (PADD), huit des trente objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013¹¹ :

Objectif 1 :	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.
Objectif 4 :	Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
Objectif 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.
Objectif 18 :	Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.
Objectif 20 :	Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.
Objectif 26 :	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Objectif 27 :	Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
Objectif 28 :	Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Les vingt-deux autres objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus pour les deux motifs suivants :

Motif A	De par son mandat et ses responsabilités, le Ministère n'est pas ou est peu concerné par ces objectifs.	Cinq objectifs parmi ceux qui n'ont pas été retenus correspondent au motif A.
Motif B	D'autres engagements ou interventions du Ministère concourent déjà à l'atteinte de ces objectifs.	Dix-sept objectifs parmi ceux qui n'ont pas été retenus correspondent au motif B.

Le tableau suivant présente, pour chacun des vingt-deux objectifs qui n'ont pas été retenus, les motifs d'exclusion de même que l'information complémentaire indiquant dans quelle mesure le Ministère contribue déjà à ces objectifs.

¹¹ La Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été prolongée jusqu'en 2015.

Objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013	Motif	Information complémentaire et exemples de contribution
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	B	Le Ministère contribue à documenter deux indicateurs de suivi des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : le taux d'obtention d'un premier diplôme selon l'ordre d'enseignement et le taux annuel d'un premier accès à chacune des formations qualifiantes.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	B	Le Ministère assume un rôle de soutien à cet égard en contribuant à plusieurs projets, par exemple le Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT).
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	B	L'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école a amené les écoles primaires et secondaires du Québec à établir un plan d'action pour prévenir et combattre la violence et l'intimidation.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Le Ministère a mis sur pied un programme de navettage durable pour son personnel. Un cadre de gestion environnementale a été élaboré. Ce cadre comporte, entre autres, le souci de diminuer la consommation de ressources naturelles à l'aide de mesures d'acquisitions écoresponsables. Il contribue à la <i>Stratégie québécoise d'économie d'eau potable</i> , avec des mesures qui s'appliqueront dans les réseaux scolaires. De plus, l'utilisation de la visioconférence permet de réduire les déplacements pour les réunions.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec	B	Une enveloppe budgétaire a été créée à la suite de l'engagement du gouvernement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments des commissions scolaires. Les mesures admissibles sont celles qui touchent, entre autres, les initiatives reliées à l'amélioration de la performance énergétique des équipements ou, à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi que les projets recourant à des énergies renouvelables (biomasse, biogaz, biocarburants, énergie éolienne, énergie solaire, géothermie, etc.).
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	B	Le Ministère offre un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins et à la réalité économique de chaque étudiante ou étudiant de la formation professionnelle qui demande une aide financière.

10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Dans le contexte du Renouveau pédagogique, le MELS a inclus le domaine général de formation <i>Environnement et consommation</i> dans le Programme de formation de l'école québécoise, pour préparer les jeunes à faire des choix de consommation responsables. De plus, en vertu du Cadre de gestion environnementale, des employés ont reçu de l'information visant à les soutenir dans l'organisation d'événements écoresponsables.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	A	
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	A	
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	B	Le Ministère contribue à l'amélioration du bilan démographique par différents programmes tels que ceux qui portent sur le financement des services de garde en milieu scolaire et l'offre de services éducatifs sur tout le territoire, y compris les régions où les effectifs scolaires sont faibles.
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	B	Des mesures du Programme de prêts et bourses ont été instaurées pour faciliter la conciliation études-famille. Le Ministère verse aux milieux scolaires des allocations en vue de soutenir l'offre de services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, en dehors des périodes où ils reçoivent des services d'enseignement.
15. Accroître le niveau de vie	B	Le Ministère contribue indirectement à cet objectif en favorisant un accroissement de la scolarisation et de la qualification de la population québécoise.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	A	
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	A	
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	B	En allouant des sommes pour contrer les effets de la décroissance des effectifs scolaires et maintenir les infrastructures scolaires en région, le Ministère contribue également à renforcer la viabilité des collectivités.

21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	B	Le Programme de formation de l'école québécoise présente, pour chaque discipline, des repères culturels qui permettent aux élèves de comprendre le monde et de découvrir la discipline en question.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Le Ministère collabore aux travaux du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en matière de diversité biologique de même qu'aux travaux relatifs à la <i>Stratégie québécoise d'économie d'eau potable</i> .
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Le Ministère participe aux travaux du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) en ce qui concerne l'élaboration d'un cadre pancanadien de coopération et d'action pour l'éducation au développement durable.
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	B	La Loi sur l'instruction publique prévoit une participation active des citoyens, dont les parents, au sein de la direction des établissements scolaires (commissions scolaires, écoles, centres de formation professionnelle, cégeps, etc.). Dans le domaine du sport et du loisir, quelque 800 000 bénévoles œuvrent annuellement au sein des organisations, nationales, régionales et locales. De plus, le MELS fait la promotion du prix Dollard-Morin pour le bénévolat dans le loisir et le sport.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Des dispositions légales et réglementaires établissent divers mécanismes de consultation (à l'échelle nationale, dans les commissions scolaires et dans les écoles).
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	
30. Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le suivi	B	Le programme <i>La culture à l'école</i> permet concrètement à des personnes-ressources du milieu culturel de se rendre dans les classes et de présenter aux élèves leur démarche créatrice. De plus, il permet à des élèves de fréquenter des lieux culturels.



APPRENDRE RÉUSSIR BOUGER LIRE SAVOIR APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR SE DÉPASSER LIRE SAVOIR
JOUER BOUGER LIRE SAVOIR APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR MARCHER LIRE BOUGER SAVOIR
BOUGER LIRE SAVOIR APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR SE DÉPASSER MARCHER PARTAGER JOUER BOUGER
PARTAGER APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR SE DÉPASSER BOUGER SAVOIR RÉUSSIR PARTAGER
PERFORMER RÉUSSIR BOUGER APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR PERFORMER
LIRE APPRENDRE JOUER BOUGER RÉUSSIR MARCHER LIRE BOUGER
RÉUSSIR APPRENDRE MARCHER LIRE BOUGER
SAVOIR RÉUSSIR APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR MARCHER
LIRE APPRENDRE MARCHER APPRENDRE
SAVOIR RÉUSSIR SAUTER PARTAGER
APPRENDRE APPRENDRE APPRENDRE
PERSÉVÉRER PERFORMER RÉUSSIR PARTAGER
PERFORMER RÉUSSIR APPRENDRE BOUGER RÉUSSIR APPRENDRE
SAVOIR LIRE SAVOIR SE DÉPASSER APPRENDRE
BOUGER SAVOIR LIRE SAVOIR SE DÉPASSER APPRENDRE
LIRE SAVOIR SE DÉPASSER APPRENDRE
SAVOIR LIRE BOUGER PARTAGER

Éducation,
Loisir et Sport



UN
QUÉBEC
POUR TOUS